

I. — Organisation scolaire.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **37 (1938)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Commission internationale de l'Enseignement mathématique.

LES TENDANCES ACTUELLES DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE DANS LES DIVERS PAYS¹

RAPPORTS DES DÉLÉGATIONS NATIONALES²

(suite)

SUÈDE

Les réformes des années 1928 et 1933.

I. — ORGANISATION SCOLAIRE.

Par les arrêtés des années 1928 et 1933 ainsi que par les programmes d'enseignement des mêmes années, précisés de plus près par les instructions méthodiques de l'année 1935, les écoles secondaires publiques suédoises ont subi de grands changements. Ces réformes concernent aussi bien l'organisation que l'enseignement des diverses branches.

D'après l'arrêté de 1905 il existait deux catégories d'écoles secondaires publiques³: les *écoles réales* (realskolor) et les *écoles supérieures publiques* (högre allmänna läroverk). Les écoles réales, qui faisaient suite à la troisième classe de l'école primaire, se composaient de six classes et aboutissaient à l'examen dit « realexamen ». Les écoles supérieures publiques comprenaient aussi bien une école réelle qu'un

¹ Voir le compte rendu de la Réunion d'Oslo dans *L'Ens. mathém.*, 35^{me} année, 1936, p. 386-388.

² Voir *L'Ens. mathém.*, 36^{me} année, 1937, p. 238 à 282 et 357 à 388.

³ Pour plus de détails concernant cette époque, consulter les rapports publiés par la délégation suédoise sous la direction de H. von Koch et E. Göransson, *Der mathematische Unterricht in Schweden*, 229 p., C. E. Fritze, Stockholm 1911.

l'arrêté de 1905 ouvrit les écoles réales aux jeunes filles dans certaines communes où les élèves auraient été autrement trop peu nombreux. Les écoles moyennes communales ont été des écoles mixtes dès le début.

Depuis longtemps le grand nombre de branches du programme des classes supérieures a fait l'objet de graves plaintes. Pour remédier un peu à cet inconvénient, le décret de 1905 avait prescrit que les élèves des deux dernières classes pouvaient être dispensés d'une branche du tableau ordinaire des leçons ou de deux branches, si elles ne comprenaient en tout plus de six heures par semaine. Cependant, il se montra qu'on se servait très peu de ce droit d'option. Le décret de 1928 a essayé de donner à ce droit d'option une organisation plus systématique. Le nombre des branches qui se présentent sur les tableaux des deux derniers cercles est de 12 au gymnase réel, de 14 au gymnase classique. Cinq d'entre elles furent fixées comme obligatoires pour tous les élèves, à savoir : religion, suédois, histoire, anglais et mathématiques pour le gymnase réel, les trois premières ainsi que le latin et le français pour le gymnase classique. Les autres branches furent combinées dans plusieurs groupes divers, composés de trois branches, dont chaque élève doit choisir un. En dehors de ces 5 + 3 branches un élève peut choisir une neuvième, si ses professeurs le jugent utile, eu égard à son habileté.

Pour l'enseignement mathématique les réformes font paraître une tendance tout à fait défavorable. Dans l'école réelle de cinq ans le nombre total des leçons mathématiques par semaine est de 20 (4 + 5 + 4 + 3 + 4), tandis que les classes correspondantes de l'ancienne école réelle en avaient 24. Pour le gymnase réel de 4 ans le nombre total a été réduit de 25 à 20 (5 + 4 + 5 + 6), pour le gymnase classique de 18 à 10 (3 + 0 + 4 + 3).

II. — PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT.

L'école réelle.

Dès la première classe de l'école réelle les réformes exercent une influence inopportune. Dans la première classe de l'ancienne école réelle de six ans on aborda le calcul des fractions. Mais dans la classe correspondante de l'école primaire on s'occupe uniquement des nombres entiers. Dans la nouvelle classe de première on est donc obligé de commencer par les premiers éléments du calcul des fractions. Il s'y ajoute la perte de temps, entraînée par la nécessité de consacrer les premières semaines à la revision des opérations sur les nombres entiers afin d'amener au même niveau les élèves sortis de diverses catégories d'écoles. La théorie des fractions est achevée dans la classe de seconde.